ST JUDE MEDICAL FRANCE S.A.S.
Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : 1 rond point Victor Hugo
92130 Issy-les-Moulineaux
398 043 356 R.C.S. Nanterre

Décisions de l'associé unique
en date du 30 août 2004

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
09 NOV. 2004
DEPOT N° 30362

L'AN DEUX MILLE QUATRE
Et le Lundi Trente Août
A 11 heures

Monsieur Michel Cavadini agissant en qualité de représentant de la société SJM International Inc, associé unique de la société St Jude Medical France SAS, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Rapport du Président
- Texte du projet de résolutions

et après avoir rappelé l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau membre du Comité Exécutif en remplacement de Monsieur Denis Gestin démissionnaire ;
- Confirmation du mandat de Directeur Général exercé par Monsieur Denis Hansjacob.

A adopté les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Denis Gestin des fonctions de Président qu'il occupait dans la société suite à sa nomination à un autre poste dans le groupe, désigne en qualité de nouveau Président pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour où l'associé unique statuera en 2005 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2004 :

Monsieur Michel Cavadini
De nationalité Française
Demeurant Avenue de la Roseraie 36 – 1410 Waterloo - Belgique

Monsieur Michel Cavadini disposera des pouvoirs prévus par le code de commerce et les statuts pour l'exercice de ses fonctions de Président, fonctions pour lesquelles il ne percevra pas de rémunération. Toutefois il pourra prétendre sur présentation de justificatifs au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la société.

Monsieur Michel Cavadini a déclaré accepter les fonctions de Président et a déclaré en outre n'être frappé d'aucune interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Suite à la nomination du nouveau Président, l'Associé Unique confirme Monsieur Denis Hansjacob dans ses fonctions de Directeur Général pour le temps restant à courir de son mandat, soit jusqu'au jour où l'Associé Unique statuera en 2005 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2004.
Monsieur Denis Hansjacob en sa qualité de Directeur Général a le pouvoir d'engager la société vis-à-vis des tiers.
L'Associé Unique confirme que Monsieur Denis Hansjacob exerce son mandat de Directeur Général à titre purement gracieux et qu'il est rémunéré uniquement dans le cadre de son contrat de travail conclu avec la société le 16 Septembre 1999. Monsieur Hansjacob exerce actuellement les fonctions salariées de Directeur de la Division CRM.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Denis Gestin des fonctions de membre du Comité Exécutif, désigne en son remplacement pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour où l'associé unique statuera en 2005 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2004, Monsieur Michel Cavadini qui vient d'être nommé en qualité de Président.

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toute formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Michel Cavadini au nom de l'Associé Unique et en qualité de nouveau Président de la société.

SJM International Inc.

Le Président